

Article 43 du Règlement

[Français]

L'ADMINISTRATION DU GOUVERNEMENT

ON PROPOSE LA DÉCENTRALISATION DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES À SHERBROOKE, SANS CONDITIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné la situation particulière qui existe au Québec au sujet de l'application de la loi 101; étant donné les intentions du gouvernement fédéral de décentraliser le ministère fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources en édifiait un centre de ce ministère à Sherbrooke; étant donné qu'à ce centre pourraient travailler exclusivement des citoyens de la région immédiate de Sherbrooke ou tout au moins de la province de Québec, ce qui éliminerait les conditions de changement à la loi 101 que voudrait imposer le gouvernement fédéral afin de favoriser le déménagement à Sherbrooke de familles domiciliées hors du Québec, je propose, appuyé par l'honorable député de Roberval (M. Gauthier):

Que le gouvernement réalise la décentralisation du ministère fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources à Sherbrooke, sans condition préalable.

M. l'Orateur: A l'ordre. En conformité de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1412)

[Traduction]

LES AFFAIRES CULTURELLES

OPPOSITION À LA PROJECTION AU CANADA DU FILM «THE THREE FACES OF JESUS»—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Leonard C. Jones (Moncton): Monsieur l'Orateur, comme la motion que j'entends présenter aux termes de l'article 43 du Règlement est fort urgente et d'un intérêt national, je crois très franchement qu'elle mérite l'appui unanime de tous les députés. Des démarches ont été faites pour importer ou introduire au Canada le film «The Three Faces of Jesus». Nous sommes en Semaine sainte et tous les Chrétiens et les Canadiens décents et bien pensants des diverses autres confessions religieuses s'inquiètent de l'importation, de l'introduction et de la projection au Canada d'un film aussi mal conçu et qui déforme autant les faits. On déplore malheureusement une dévalorisation générale des principes et des idéaux du Christia-

[M. l'Orateur.]

nisme de nos jours, et ce film va dégrader encore davantage ces principes et ces idéaux fondamentaux ainsi que le niveau de moralité générale au Canada sous le couvert de la liberté et la permissivité; étant donné que d'autres pays ont déjà pris des mesures pour interdire l'entrée de ce film, je propose, appuyé par le député de Champlain (M. Matte):

(1) Que la Chambre signale au compte rendu qu'elle s'oppose énergiquement à l'importation ou à l'introduction au Canada et à la projection du film «The Three Faces of Jesus»;

(2) Que le premier ministre, le secrétaire d'État, le ministre de la Justice, le solliciteur général et le ministre du Revenu national usent de leurs bons offices, de concert avec les fonctionnaires provinciaux concernés, pour empêcher l'importation, l'introduction et la projection de ce film au Canada.

(3) Que le gouverneur général en conseil (c'est-à-dire le cabinet) ou l'un de ses membres prennent toutes les autres mesures nécessaires pour donner suite à la présente motion;

(4) Que l'on donne suite immédiatement à la présente motion pendant la Semaine sainte et avant le Vendredi Saint et le Jour de Pâques, les jours les plus tristes et les plus joyeux de l'année chrétienne.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre ne peut être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE VOL DE FONDS PUBLICS À LA BFC D'OTTAWA-NORD—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire que j'ai dévoilée à la Chambre il y a quelques mois, à savoir le vol ou le détournement de fonds publics de près d'un quart de million de dollars à la base des forces canadiennes d'Ottawa-Nord. Ayant appris que la GRC a récemment terminé son enquête et présenté il y a quelque temps son rapport au ministère de la Défense nationale, je propose, appuyé par le député de Prince George-Peace River (M. Oberle):

Que le ministre de la Défense nationale fasse une déclaration circonstanciée sur cette affaire, précisant entre autres le montant d'argent volé, le montant recouvré, la nature des accusations qui ont été ou qui sont portées contre certaines personnes au sein et à l'extérieur des forces armées, y compris leur identité, qu'il assure à la Chambre que ces accusations seront entendues devant un tribunal civil si des militaires sont impliqués et non à huis clos devant une cour martiale, et enfin, qu'il explique pourquoi il n'y avait pas eu depuis quelques années de vérifications qui auraient permis de découvrir cette affaire plus tôt.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.